

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 mai 2010

Convocation du: 12 mai 2010

PRESENTS: GIROUD C. - ANDRE C. - BUGNARD JJ. – CLARET M. - FERREIRA J. –GERBELOT M - GINET R. – LAPERRIERE M. - MARLIERE C - ORTOLLAND A.- PAULAIS JJ. - PENOT G. –PICON A. – PILLET J. - REVIL MD. - ROSSET E. - ROSSILLON JL.- SARDET D. - THOMAS M. - TRUCHE P.

Excusé: FONTAINE JP. - PETITCOLAS F. - suppléant Ansigny : PEILLAT W.

Après élection de Madame Joëlle PILLET en qualité de secrétaire de séance, le Conseil Municipal précise ne pas avoir d'observations à formuler sur le précédent compte-rendu de séance.

Alors que le point VI -2 – décision modificative est retiré de l'ordre du jour, le Conseil Municipal accepte de rajouter en points supplémentaires les questions suivantes :

- Présentation de l'Association Savoie Solidarité Sahel
- Précision sur le point VI-2 de l'ordre du jour : la cession à la Commune porte également sur la parcelle cadastrée à la section C sous le numéro 1880 partie.
- Composition de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal prend ensuite note, sans formuler d'observations, des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décisions prises par le Maire :

1. - Règlement du sinistre du 5 février 2010 portant sur le vol d'un véhicule des services techniques ; le remboursement apporté à la Commune par la Compagnie d'Assurances SMACL est de 5 281.72 €.
2. Travaux de mise aux normes de poteaux incendie. Les travaux sont confiés à la SOCIETE SAUR FRANCE pour un prix de 16 726.06 € TTC.
3. Enfouissement du réseau dans le cadre du chantier de réalisation de trottoirs sur la RD 54 suivant offre de FRANCE TELECOM pour un coût 4 637.23 € TTC
4. Installation et fourniture d'équipements vidéo pour la salle d'animation par la SOCIETE ELYPSE pour un coût de 8 984.15 € TTC.
5. Fourniture et livraison de plants dans le cadre de la distribution annuelle à la population. La prestation est assurée par la SOCIETE PRIMFLORS pour un coût de 3 217.75 € TTC.
6. Renouvellement du serveur et du matériel informatique de la mairie. La prestation est assurée par la STE ACCESS pour un coût de 21 828.17 € TTC.
7. Mission de prestation intellectuelle pour un projet de maison de jeunes dans la dépendance de la maison Duchêne ; la prestation est confiée à Madame Anne BARRUSSAUD-BUREL pour une somme de 598 € TTC.
8. Fourniture de plants pour massifs et vasques pour le fleurissement 2010 ; la dépense est de 11 787.03 € TTC auprès de la SOCIETE PRIMFLORS.
9. Achat d'un véhicule d'occasion MASCOTT pour les services techniques en remplacement du véhicule volé. Cette acquisition est faite auprès de RENAULT TRUCKS à MEYTHET pour le prix est de 17 940 € TTC.
10. Virement de crédits budgétaires d'un montant de 1 426 € du compte dépenses imprévues au profit du compte achat de terrains.

11. Travaux d'aménagement de voirie au départ de la rue Lamartine ; les travaux sont confiés à la SOCIETE EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS pour un coût de 34 094.23 € TTC.
12. Choix du Cabinet I.R.H. de CHAPONNAY (Rhône) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation du service d'eau potable dans le cadre du groupement de commandes passé avec les communes de Cessens – Saint Germain LA Chambotte – SIVU du Rigolet –SIAE du Sierroz. Le coût de cette mission s'élève à 12 019.80 TTC

Décision prises par Monsieur Robert GINET :

1. Modification du plan d'occupation des sols dans le secteur Les Coutres afin de permettre l'extension du cimetière – la prestation est confiée au CABINET URBA SITE pour une somme de 681.72 € TTC.

I – RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS.

- a. Travaux : au nom de la Commission, José FERREIRA rappelle les différents chantiers en cours (aménagement de voirie et de sécurité Montée de Bacchus – sur la route départementale 54 – rue Lamartine – réserve incendie Orly – etc...) alors que s'achèvent les aménagements rue de Ceneselli et avenue du Général de Gaulle.
- b. Urbanisme : les travaux de viabilité du lotissement Les Coteaux d'Albens étant achevés, les premiers permis viennent d'être déposés soit une dizaine de constructions.
- c. Vie scolaire : la commission a engagé un travail de réflexion pour améliorer la sécurité par un meilleur suivi de la fréquentation du restaurant scolaire et de la garderie. Un nouveau règlement du service est mis en place, lequel sera validé par la Caisse des Ecoles après avis de l'Association des Parents d'Elèves.
Parallèlement, les services ont du mettre en place une nouvelle fois le service minimum d'accueil afin d'organiser l'accueil des enfants dans le cadre de la grève du personnel enseignant.
- d. Jeunesse : les aménagements prévus à la salle d'animation (installation et fourniture d'équipements vidéo) seront assurés prochainement par la SOCIETE ELYPSE de CHAMBERY. Le parcours santé a été inauguré au printemps alors que le projet de terrain multisport est à réactualiser pour une implantation sur un terrain acquis par la Commune vers la grotte.
- e. Vie associative : les prochaines manifestations importantes auront lieu le 5 juin avec le couronnement de la rosière en soirée, le 13 juillet avec le bal et feu d'artifice, le 25 juillet avec la ronde des fours ; ces manifestations nécessitent un travail important de préparation et d'organisation. Le 19 juin le centre administratif prendra le nom de René GAY ; ce sera l'occasion de rappeler le travail important effectué par René GAY tant dans le milieu associatif qu'au sein de la Collectivité. Une concertation est à envisager avec Kronos pour marquer le rattachement de la Savoie à la France par une manifestation locale ; plusieurs idées sont avancées (concert avec l'Orchestre des Pays de Savoie – exposition – présentation de livres – etc..) afin de sensibiliser la population locale.
- f. Développement durable : la journée « nettoyons la nature » organisée pour la première année à ALBENS a connu du succès avec environ 80 participants. Dans une démarche de sensibilisation au développement durable, une visite d'une maison rénovée dans cet esprit aura lieu fin juin prochain.
- g. Aide sociale : la prochaine manifestation sera la cérémonie de la fête des mères avec participation des enfants de l'école maternelle. La commission est également impliquée dans le cadre de l'intercommunalité pour l'organisation de la semaine bleue à l'automne avec différentes manifestations prévues dans le Canton. Une réflexion est également en cours au niveau intercommunal pour le portage des repas à domicile en partenariat avec l'ADMR alors que sur Albens, le projet de jardins familiaux est en cours de réflexion sur une emprise foncière en voie d'acquisition route de La Chambotte.
- h. Finances : après le vote du budget, et au vu des engagements pris, des contacts sont pris avec les organismes prêteurs pour étudier les conditions de financement des opérations programmées cette année aux meilleures conditions possibles ; la meilleure offre ressort à un taux de 3,34 % avec une proposition du Crédit Agricole des Savoie.
- i. Intercommunalité : Les délégués au sein des instances intercommunales précisent les actions en cours, notamment, au sein de la Communauté de Communes du Canton d'ALBENS, du Syndicat de la Veise (avec la réception du réservoir des Griots), du SIREC (avec le projet d'adhésion de la Commune de BLOYE et le partenariat avec l'AEMC).

II - SOUTIEN A HAITI : attribution d'une subvention à la Croix Rouge.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier dernier, il avait été proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à Haïti suite au terrible séisme dont ce pays avait été victime le 12 janvier.

Les membres du CCAS se sont réunis pour réfléchir à la meilleure de façon de verser ces fonds tout en ayant des garanties suffisantes sur leur destination.

Après réflexion, il s'avère que la Croix Rouge semble être la meilleure solution car cette association caritative est réellement présente sur place où elle effectue un travail efficace et remarquable.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à la Croix Rouge française suite au séisme qui a ravagé l'île de Haïti ; il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier.

III – APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SIGNEE AVEC MONSIEUR ET MADAME PREVOST/BALIZIAUX POUR UN APPARTEMENT DANS LA MAISON MONTILLET.

Monsieur BALIZIAUX et Madame PREVOST occupent un appartement dans la Maison Montillet ; la convention d'occupation a pris effet le 7 octobre 2003 avec des renouvellements annuels. Le dernier renouvellement a pris effet à compter du 7 octobre 2009 pour se terminer le 6 octobre 2010. L'indemnité d'occupation s'élevait à 598 € hors charges.

Entre le 1^{er} trimestre 2009 et 1^{er} trimestre 2010, la variation de l'IRL est de 0.09 % (loyer pouvant atteindre au max 598.54 €) la dernière révision de loyer a eu lieu en septembre 2009 portant le loyer de 585€ à 598€.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De confirmer la location d'un appartement à Monsieur BALIZIAUX et Madame PREVOST dans la maison Montillet, pour une durée de 12 mois, à compter du 7 octobre 2010 moyennant un loyer de 598 € hors charge ; cette convention déterminera les conditions de paiement des diverses charges (chauffage et autres).
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à Monsieur Robert GINET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour convenir avec les occupants des modalités de calcul et de paiement des charges et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

IV – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX.

Dans le cadre des délégations de fonctions et suite à l'élection de Robert GINET comme 1^{er} adjoint et celle d'Edmond ROSSET en tant qu'adjoint, le Conseil Municipal délibère sur le régime indemnitaire des élus en reconduisant les indemnités versées lors de la précédente composition du conseil municipal.

Elles concernent le Maire et ses adjoints ainsi que le maire délégué d'Ansigny.

Cette décision intervient sans modification de l'enveloppe globale, pouvoir étant donné à Monsieur le Maire pour l'ensemble des formalités à accomplir.

V –CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PREMIERE INTERVENTION : approbation d'une convention validant le projet.

La Commune d'Albens souhaite se doter d'un nouveau centre d'incendie et de secours de première intervention, le centre actuel étant vétuste, mal placé et sous-dimensionné.

Conformément à la loi du 3 mai 1996 relative à la départementalisation, le SDIS de la Savoie centralise la gestion et le financement des moyens humains et des équipements concernant les missions des sapeurs pompiers. A ce titre, le SDIS assure la maîtrise d'ouvrage et le financement notamment des opérations de constructions des centres d'incendie et de secours.

Le montage financier d'une opération de construction repose d'une part sur le Conseil Général pour 30 % du coût global de l'opération et d'autre part sur la Commune pour 70% du coût global de l'opération (hors terrain et viabilisation du terrain, celui-ci mis à disposition par la Commune).

La première étape de ce projet de construction passe par la signature d'une convention avec le SDIS. Cette convention a pour objet d'arrêter conjointement le montant estimatif des travaux, d'engager les travaux et prestations concourant à la réalisation de cette opération et d'engager la commune à honorer les prestations de cette première phase.

Ainsi le montant estimatif des travaux a été évalué à 797 240,80 € HT soit 953 500,00 € TTC. Le coût pour la commune serait donc de 558 068,56 € HT soit 667 449,99 € TTC. Ce montant estimatif pourra être modifié sous réserve d'un accord réciproque des parties via un avenant à cette convention.

De plus, la convention stipule, que si la première phase « projet » est abandonnée, toutes les dépenses engagées pour celle-ci sont dues par la collectivité sur présentation des justificatifs et suivant les clefs de répartition arrêtées par le comité du secteur de 1^{er} appel.

Une convention de financement définitive suivra cette première convention.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le financement de la construction du Centre de Première Intervention d'Albens pour un coût de l'opération de 797 240,80 € HT soit 953 500,00 € TTC avec 558 068,56 € HT à la charge de la Commune,
- D'approuver la convention avec le SDIS de la Savoie validant le projet de construction comme expliqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ainsi que Monsieur Robert GINET, Premier Adjoint, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour signer cette convention avec le SDIS de la Savoie et accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.

VI – GLISSEMENT DE TERRAIN LES BOIS : demande de subvention – poursuites judiciaires.

Depuis quelques semaines, un glissement de terrain est survenu dans le secteur Les Bois- la Baye, en amont de la route communale reliant le hameau Lépaud au lieu-dit Les Bois, à quelques mètres du glissement de 2007. Cette voie a dû être interdite à la circulation par arrêté municipal depuis le 12 avril 2010.

La masse de terre responsable de ce glissement part de la propriété de Monsieur DUNAND et entraîne le terrain de Monsieur REY.

Le Service de Restauration des Terrains en Montagne a été sollicité et a remis un rapport en date du 16 avril 2010. Selon ce rapport, la masse en mouvement s'étire alors sur une quarantaine de mètres, présente une largeur de 12 mètres environ et une épaisseur de 2 mètres, soit un volume en déplacement de 1000 m³ environ.

Les interventions préconisées dans ce rapport par le Service RTM sont les suivantes :

- Le balisage de la route ;
- L'évacuation au fur et à mesure des matériaux envahissant la chaussée ;
- L'abattage et évacuation, par le propriétaire, des arbres glissés ;
- Signifier par lettre recommandée au propriétaire du terrain en cause que tout remblaiement ou toute installation de conduite d'évacuation des eaux pluviales est soumise à l'approbation de la municipalité qui pourra exiger à l'appui une étude géotechnique.

Compte tenu de l'urgence, une demande d'autorisation de commencement de travaux a été faite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général. Plusieurs entreprises ont été sollicitées, conformément aux directives du service RTM afin d'évacuer les matériaux envahissant la chaussée. Déjà environ 450 m³ de terre ont été évacués et le glissement continue. Une intervention hebdomadaire voire journalière est faite afin de dégager la route.

De plus, Monsieur DUNAND propriétaire du terrain amont du glissement a réalisé sans autorisation des remblaiements et une évacuation d'eaux pluviales. Déjà en 2007, un glissement était survenu sur son terrain à quelques dizaines de mètres. Il lui avait alors été demandé de sursoir à toute intervention de terrassement sur son terrain au niveau du glissement. La responsabilité de Monsieur DUNAND dans ce nouveau glissement de terrain semble être engagée et des poursuites judiciaires pourraient être engagées par la Commune à son encontre.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention du Conseil Général de la Savoie au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels pour faire face aux mesures d'urgence nécessaires dans le cadre de ce glissement de terrain,
- Propose d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de Monsieur DUNAND, de contacter à cet effet Maître AYMONIER DAVAT Hervé afin de solliciter en référé le Tribunal pour la désignation d'un expert aux fins de déterminer les causes du désordre et le montant des préjudices. A ce titre, les décisions seront prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de sa délégation d'attribution.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ainsi que Monsieur Robert GINET, Premier Adjoint, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.

VII – EXUTOIRE NORD : APPROBATION D'UN AVENANT AVEC L'ENTREPRISE VIRET.

Le marché pour les travaux de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales – exutoire Nord a été notifié à l'entreprise VIRET TP d'Albens, le 01 avril 2010. Les travaux ont commencé immédiatement.

Pendant les travaux, des travaux supplémentaires se sont révélés être soit indispensables soit pertinents. Ces travaux sont notamment :

- La réalisation d'un regard de raccordement 1200 x 800 intérieur pour la connexion sur l'ouvrage qui traverse la voie ferrée,
- Une surprofondeur sur un regard DN 1200,
- L'augmentation de certaine quantité notamment sur l'augmentation de la longueur des buses bétons DN 500 et DN 1000 ainsi que leurs tranchées.

Un avenant doit donc être signé afin de prendre en compte ces modifications.

Le montant de cet avenant s'élève à 2855,99 € HT soit 3 415,76 € TTC. Le montant initial du marché avec l'entreprise VIRET TP est de 29 615,20 € HT soit 35 419,77 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élèvera donc à 32 471,19€ HT soit 38 835,55 € TTC.

Ce nouveau montant du marché représente une augmentation de 9,64 % par rapport au marché initial.

De plus, ces travaux supplémentaires induisent une augmentation des délais de réalisation des travaux de 1 semaine pour l'exécution de ces prestations.

Cet avenant n'affecte pas l'économie générale du marché.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cet avenant n°1 au marché pour les travaux de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales – exutoire Nord,
- D'autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Robert GINET à signer l'Avenant n°1 au marché de travaux pour les travaux de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales – exutoire Nord avec l'entreprise VIRET TP d'Albens.

VIII – CESSION DE TERRAIN AU LIEUDIT ORLY CADASTRE A LA SECTION D SOUS LE NUMERO 557 PARTIE.

Par arrêté du 1^{er} décembre 2007, un permis de construire a été accordé au GAEC D'ORLY, représentée par Monsieur Olivier PERROUD, pour un projet de construction d'un bâtiment agricole au lieudit « Orly ».

Ce permis de construire prévoit une cession gratuite de terrain à la Commune pour élargissement de la voie communale N° 24 d'Orly aux Confins de La Biolle, en application des articles L 332.6 et 332.15 du code de l'urbanisme.

L'emprise à céder à la Commune est cadastrée à la section D sous le numéro 557 partie et porte sur une surface de 227 m².

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la cession à titre gratuit de l'emprise définie ci-dessus par les CONSORTS PERROUD. La valeur de cette parcelle est estimée à 142.60 € par le service France Domaines.
- d'autoriser Monsieur Robert GINET et Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à signer l'acte à intervenir en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS.

IX – CESSION DE TERRAINS AU LIEUDIT LES QUARROZ CADASTRE A LA SECTION C SOUS LES NUMEROS 1153 - 1222 ET 1880.

Les parcelles de terrain cadastrées à la section C sous les numéros 1153 et 1222, lieudit « Les Quarroz », figurent actuellement au cadastre au nom de Madame Marcelle Anthelme BERTHELLIER Epouse VIVIAND alors qu'elles font partie depuis de nombreuses années de la voie communale n° 21 de Pouilly aux Ecoles et sont affectées à l'usage du public.

Afin de régulariser la situation, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la cession par les Héritiers de Madame Marcelle Anthelmette BERTHELLIER Epouse VIVIAND à la Commune des parcelles C1153 d'une surface de 44 m² et C 1222 d'une surface de 421 m² , soit une emprise globale de 465 m², au prix de 4,40 € le mètre carré, soit pour la somme de deux mille quarante six euros.
- d'autoriser Monsieur Robert GINET et Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer l'acte à intervenir en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS.
- d'intégrer cette emprise foncière dans la voie communale n° 21 de Pouilly aux Ecoles dénommée à cet endroit rue de Savoie.

Monsieur Dominique SARDET se retire.

Par arrêté du 23 septembre 2008, un permis de construire a été accordé à Monsieur et Madame Dominique SARDET pour un projet d'extension rue des Quarroz.

Ce permis de construire prévoit une cession gratuite de terrain à la Commune pour élargissement de la voie communale en application des articles L 332.6 et R332.15 du code de l'urbanisme.

Après intervention du cabinet AIXGEO pour la division cadastrale, l'emprise cédée à la commune porte sur une surface de 15 m².

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la cession à la Commune par Monsieur et Madame Dominique SARDET d'une partie de la parcelle cadastrée à la section C sous le numéro 1880 pour une surface de 15 m². Cette cession – d'une valeur de 66 € - suivant estimation du service France Domaines est effectuée à titre gratuit.
- D'autoriser Monsieur Robert GINET et Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à signer l'acte à intervenir en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS.

Retour de Monsieur Dominique SARDET.

X – RONDE DES FOURS 2010 : organisation et tarifs.

La commission animation et culture propose de reconduire le dimanche 25 juillet prochain la « Ronde des Fours », randonnée pédestre, gourmande, familiale et conviviale, qui a pour but de relier les fours de la Commune. Ces étapes seront ponctuées de dégustations de spécialités cuites au feu de bois.

Des animations se tiendront durant l'après-midi à l'espace Chantal Mauduit, et la journée s'achèvera par un repas partagé à la salle d'animation.

La commission propose 2 tarifs (randonnée, dégustations et repas compris) :

- Adulte : 6 €
- Enfant (de 3 à 10 ans) : 2 €
(gratuit pour les moins de 3 ans)
- tarif pour le repas uniquement : 6 €

Sont prévus : 800 tickets adultes, 200 tickets enfants et 50 tickets repas seulement.

En outre, au vu des nombreuses demandes de la part du public, il paraît opportun de prévoir la vente de pains, pâtisseries et autres spécialités cuites au four s'il en reste à l'issue des dégustations et du repas. Les tarifs proposés, en fonction des produits, sont les suivants :

- Portion tarte, pizza, quiche : 2 €
- Pain (petit) : 3 €
- Pain (gros) : 5 €
- Saint-Genix : 7 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs d'inscription à la Ronde de Fours 2010, ainsi que les tarifs de vente éventuelle de produits ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires, notamment pour la création des tickets destinés aux inscrits et la destructions de ceux non utilisés.

XI – CREATION D’UN EMPLOI SAISONNIER POUR ALERTE METEO.

En parallèle au système d’astreintes pour déneigement instauré pour la période hivernale du 15 novembre au 15 avril au niveau des Services Techniques, il est nécessaire de reconduire le poste « alerte météo ». C’est-à-dire de recourir à un emploi saisonnier pour assurer la surveillance de nuit par des rondes de l’état des routes et du besoin de déclencher ou non des astreintes de déneigement.

Ce service, mis en place antérieurement, a donné entière satisfaction, le Conseil Municipal soulignant la qualité du service rendu et la satisfaction des usagers.

Le poste à créer pourrait prendre la forme d’un emploi saisonnier non titulaire sur le cadre d’emploi des adjoints techniques territoriaux, grade adjoint technique de 2^{ème} classe échelle 3 indice brut 297 indice majoré 292, incluant une indemnité horaire pour travail normal de nuit sur la base de 5 heures par semaine.

Le Conseil Municipal décide :

- D’accepter la création de cet emploi saisonnier non titulaire à temps non complet sur la base de 5 h semaine à compter du 15 novembre jusqu’au 17 avril 2011.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

XII – FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE.

Le 11 janvier 2006, le Conseil Municipal a approuvé le règlement du marché hebdomadaire, règlement devenu indispensable compte tenu de la croissance du nombre d’abonnés et de la nécessité de préciser les conditions d’accueil des commerçants.

A cette occasion, l’Assemblée a également désigné les membres du Conseil Municipal appelé à représenter la Commune au sein de la commission de marché.

Il convient aujourd’hui de revoir cette représentation afin de tenir compte du développement du marché.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- propose de modifier le règlement du marché en étoffant la commission de marché qui comprendra désormais trois représentants du Conseil Municipal (et un suppléant) ainsi que trois représentants des commerçants
- Désigne d’ores et déjà en qualité de représentants du Conseil Municipal : Claude GIROUD - François PETITCOLAS – Jean-Jacques BUGNARD en qualité de titulaires, et Monique GERBELOT en qualité de suppléante.

XIII – COMPOSITION DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES.

Par délibération du 8 avril 2010, le Conseil Municipal a modifié la composition de la commission d’appel d’offres suite au décès de René GAY, Premier Adjoint en intégrant à cette commission Edmond ROSSET en qualité de délégué titulaire.

Toutefois, au vu du code des marchés publics, rappelé par courrier de la Préfecture du 21 mai 2010, il convient après démission d’Edmond ROSSET de cette nouvelle fonction, de retirer la délibération en question.

En effet, le code des marchés publics ne permet de modification de composition de la commission d’appel d’offres en cours de mandat que lorsqu’il y a impossibilité de pourvoir au remplacement des titulaires auxquels elle a droit par appel aux suppléants.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D’accepter la démission présentée par Monsieur Edmond ROSSET de la commission d’appel d’offres ;
- De retirer la délibération du 8 avril 2010 modifiant la composition de la commission ;

Le rang des membres de la commission d’appel d’offres se trouve désormais fixé ainsi :

TITULAIRES :

1. François PETITCOLAS
2. Robert GINET
3. Jean-Jacques PAULAIS

SUPPLEANTS :

1. Christophe MARLIERE
2. Jean-Luc ROSSILLON

Le poste de 3^{ème} suppléant reste vacant.

XIV – VENTE D'UN LOCAL ET D'UN TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME METIN ARSLAN.

Monsieur et Madame Metin ARSLAN proposent l'achat :

- de la parcelle de terrain cadastrée à la section D sous le numéro 29 d'une surface de 3 230 m² appartenant à la Commune ;
- d'une pièce communale d'une surface de 15.68 m² constituant le lot n°2 dans la copropriété cadastrée à la section C sous le numéro 639.

Ces biens ont fait l'objet d'un avis du Service France Domaines en date du 28 mai 2009.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'accepter la vente aux Epoux ARSLAN :

- de la parcelle de terrain cadastrée à la section D sous le numéro 29 d'une surface de 3 230 m² au prix de 0.20 € le mètre carré, soit pour la somme de 646 € ;
- de la pièce constituant le lot 2 de la copropriété cadastrée à la section C sous le numéro 639 au prix de 13 974 €, étant précisé que l'acquéreur fera son affaire personnelle de l'accès à cette pièce sans passer par des propriétés voisines à l'exception de celles lui appartenant.

Le prix de la vente se fera de la manière suivante :

- 4 620 € comptant le jour de la signature de l'acte notarié,
- Le solde, soit une somme de 10 000 € en 10 annuités de 1 000 € sans intérêt, la première intervenant dans le mois de l'acte authentique et ensuite chaque année à la date anniversaire de l'acte authentique.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer l'acte à intervenir en l'Etude de Maître Philippe ARMAND, notaire à SAINT GENIX SUR GUIERS.

XV – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SAVOIE SOLIDARITE SAHEL.

Jean-Jacques PAULAIS et Edmond ROSSET présentent l'Association Savoie Solidarité Sahel qui a pour but de participer au développement d'une région défavorisée du BURKINA FASO : LE SAHEL.

Créée en 2002, cette association fonctionne uniquement avec des bénévoles sans aucun frais de gestion et met en œuvre des actions sur place, actions qu'elle contrôle par l'intermédiaire de la Mairie de l'ensemble des villages : GORGUEL.

Les trois actions principales sont :

- La scolarisation,
- La lutte contre la désertification,
- La santé publique.

Le bilan des actions menées depuis huit ans dans le Sahel est déjà important, mais l'Association lance un projet d'alimentation en eau potable d'une dizaine de villages pour lequel elle sollicite le soutien moral des collectivités locales, soutien qui lui permettra d'obtenir des aides financières de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal se montre tout à fait favorable ; une délibération est adoptée pour souligner l'intérêt des actions de l'Association, le comportement des responsables garantissant pour l'avenir des initiatives raisonnées ; une intervention est également envisagée au niveau du Conseil Général.

Cette décision est également l'occasion d'un débat sur les associations humanitaires locales ; le Conseil Municipal charge le Centre Communal d'Actions Sociales de rencontrer les différents responsables des Associations Tiers Monde et de faire des propositions.

Joëlle PILLET,

Secrétaire de séance,

Claude GIROUD,

Maire d'ALBENS